

5.1-2-1-3

CAHIER des CHARGES des EPREUVES FEDERALES**1. COMITE DE L'EPREUVE**

Il est désigné, ainsi que les arbitres, par la Commission Sportive Nationale. La Commission Sportive du Club doit proposer à la C.S.N. une personne du Club afin qu'elle puisse être intégrée au Comité de l'Épreuve. Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 45 minutes avant le 1er départ (vestiaires - Practice - Pro-Shop - Bar avec petit déjeuner)

Voiturettes : Le club doit mettre à disposition du Comité de l'Épreuve deux voiturettes minimum.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :

Individuelle : Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation des départs simultanés du trou n°1 et du trou n°10. Dans ce cas, le terrain devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Départs membres ou green-fees : D'éventuels départs de membres ou green-fees ne pourront être possibles qu'après accord du Comité de l'épreuve et ne devront en aucun cas perturber celle-ci. Ils pourront être annulés en cas d'impératifs liés aux conditions de jeu.

Recording : une salle doit être à disposition pour gérer le recording.

3. ORGANISATION FINANCIERE**PARTICIPATION DU CLUB**

A/ Terrain, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la FFGolf pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au terrain gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur les prix de green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FEDERALE

A/ Subvention : Le club reçoit 50% des droits d'engagements perçus ou un forfait de 700 Euros par journée de compétition (retenue la somme la plus intéressante pour le club).

Exception : Pour les épreuves du golf d'entreprise par équipes (voir règlements particuliers).

B/ Prise en charge délégués CSN et Arbitres Fédéraux ou de ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la Commission Sportive Nationale et des arbitres sont pris en charge par la FFGolf.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération prend en charge forfaitairement les frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 Euros TTC sur production de pièces justificatives détaillées.

4. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes, Hauteurs et Fréquences : Lire § 5.2-4 du Vade-mecum sportif des Clubs.

Attention, ces normes sont impératives pour les épreuves fédérales

Piquetage et Règles locales ; position des drapeaux et des marques de départs :

Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

5. PARTENAIRES FFGOLF

Le club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le terrain ou dans le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.